



## **DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

### **Règlement Championnat des Jeunes (foot à 11) saison 2018-2019**

#### **REGLES DE CONSTITUTION DES GROUPES DE LA DEUXIEME PHASE (Janvier à mai 2019)**

**Pour les catégories U15, U16, U17 et U18, il n'y a aucune montée en Ligue à l'issue de la première phase.**

U18

A l'issue de la première phase, un groupe sera constitué pour former une D1 avec les équipes U18 descendant du brassage régional poule C (de **1** minimum à **4** maximum) complétée par les équipes les mieux placées en brassage départemental 1 pour obtenir un groupe de 10.

Les autres équipes seront en D2.

**4 descentes maximum par groupe de brassage régional (voir règlements LBF championnat de Bretagne jeunes section 2 article 18 page 78)**

U17

A l'issue de la première phase, deux groupes seront constitués pour former une D1 avec les équipes U17 descendant du brassage régional poules C, D et E (de **2** minimum à **5** maximum) complétés par les équipes les mieux placées en brassage départemental 1 pour obtenir deux groupes de 10.

Les autres équipes seront réparties en D2 et en D3 en fonction de leur classement à l'issue de la première phase.

**2 descentes maximum par groupe de brassage régional (voir règlements LBF championnat de Bretagne jeunes section 2 article 17 page 76).**

U16

A l'issue de la première phase, un groupe sera constitué pour former une D1 avec les équipes U16 descendant du brassage régional poules D et E (de **4** minimum à **7** maximum) complétée par les équipes les mieux placées en brassage départemental 1 pour obtenir un groupe de 10.

Les autres équipes seront en D2.

**4 descentes maximum par groupe de brassage régional (voir règlements LBF championnat de Bretagne jeunes section 2 article 16 page 75).**

U15

A l'issue de la première phase, deux groupes seront constitués pour former une D1 avec les équipes U15 descendant du brassage régional poules E, F et G (de **9** minimum à **11** maximum), les premiers des trois groupes de D2 et complétée ensuite par les équipes les mieux placées en brassage départemental 1 pour obtenir deux groupes de 10.

Les autres équipes seront réparties en D2 et en D3 en fonction de leur classement à l'issue de la première phase.

**5 descentes maximum par groupe de brassage régional (voir règlements LBF championnat de Bretagne jeunes section 2 article 15 page 76).**

U14

**A l'issue de phase 1 bis (Toussaint à Noël), les premiers de chaque poule de D1 ainsi que le meilleur deuxième accèderont à la R1 soit 3 équipes. L'autre deuxième, les 3èmes, 4èmes, 5èmes et le meilleur 6ème des deux groupes de D1 accèderont à la R2 soit 8 équipes (voir règlements LBF championnat de Bretagne jeunes section 2 article 14 page 72).**

Pour la deuxième phase (à partir de janvier), les équipes restant en District seront réparties en D1 et D2 en fonction de leur classement.